

Membres en exercice	11
Présents	6
Représenté	1
Votants	7
Exprimés	7
Pour	
Contre	7

COMMUNE DE MARVAL

Haute-Vienne

Séance du Conseil Municipal
du 19 septembre 2025

Délibération n° 53/2025

portant sur une proposition d'achat d'une partie de la
voie communale, lieu-dit L'Age

Le Conseil Municipal de MARVAL s'est réuni à la Mairie le 19 septembre 2025 à 10h, selon convocation en date du 10 septembre 2025, sous la présidence de Pierre HACHIN, Maire, Jérôme SUET étant secrétaire de séance.

Présents : M. Dominique BERTRAND , M. Pierre HACHIN , Mme Edith LEGER, Pierre MANDON, Mme Renée PIRONNET, M Jérôme SUET

Rprésenté : Syvain CASSORE donne pouvoir à Jérôme SUET

Absentes : Rachel HAAG, Léa BLANC, Marie LINET, Carole RELAND.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'un courrier d'un administré du village de l'Age mentionnant une situation dangereuse dans un fossé longeant sa propriété. Ce propriétaire propose d'acquérir une partie de la voie communale et s'engage à prendre en charge les frais de notaire et tous les travaux de réfection de cette partie du fossé.

Vu le tableau de classement de la voirie communale en date du 2 mars 2018,

Vu que cette partie fait partie de l'assiette de la voirie et qu'elle est nécessaire au passage de véhicules des services de secours et du ramassage des ordures ménagères,

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la cession ou non de cette partie de la VC 212.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De ne pas déclasser la voie communale,
- Refuse de céder toute partie de terrain,
- Demande à Monsieur le Maire de faire procéder à la réfection du fossé

Jérôme SUET,
Secrétaire de séance

Fait à MARVAL, le 19 septembre 2025
Pierre HACHIN,
Maire



